

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONGD

Réunion du 14 juin 2013

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères :

- Madame Martine SCHOMMER
- Monsieur Manuel TONNAR
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN

Pour les ONGD :

- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Monsieur Fabien LEDECQ (Cercle)
- Monsieur Marc KEUP (ASTM)
- Madame Daniela RAGNI (Caritas)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Dennis YAUN (Cercle)
- Monsieur François-Xavier DUPRET (Cercle)

Excusés :

- Monsieur Armand DREWS (OGBL Solidarité Syndicale)
- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Point d'information sur l'avancement des travaux dans le groupe de travail éducation au développement/sensibilisation

Les travaux de révision avancent très bien, les discussions du groupe de travail MAE/GEDEV (groupe ONG éducation au développement) sur la partie générale des conditions générales et les critères d'éligibilité sont terminées et seront transcrites dans le texte des conditions générales. Les travaux concernant les critères de sélection sont bien avancés. La prochaine réunion aura lieu début juillet.

A noter que les documents fournis par le GEDEV ont fourni une excellente base de travail.

Une formulation adéquate reste à définir pour l'intégration du cas spécifique du CITIM dans ces conditions générales, mais le Ministère ne doute pas qu'une solution pour son financement sera trouvée, vu l'intérêt global de cette structure pour l'ensemble des ONG et la Coopération luxembourgeoise en général.

La révision des schémas de présentation des projets de sensibilisation/éducation au développement sera entamée dès la finalisation des conditions générales.

3. Révision des conditions générales : présentation de la liste des points à revoir

Il est convenu de regrouper par thématiques les propositions de modification du MAE et des ONG. Le Cercle regroupera les propositions des ONG et transmettra cette liste au MAE avant les vacances d'été.

La liste indicative des points à revoir du point de vue du MAE se trouve en annexe du présent compte-rendu. Des propositions d'amendements dans le texte des conditions générales pour ces points seront effectuées par le MAE et discutées lors du prochain groupe de travail MAE/ONG.

Il est rappelé que cette révision devrait être légère et se limiter à amender les quelques points pour lesquels il y a le sentiment partagé que les conditions générales adoptées en été 2012, et ce après une longue négociation peuvent être améliorées sans trop de difficultés. La révision des schémas et tableaux de bords des Accords Cadres pourra cependant prendre une ampleur plus importante (révision annoncée lors du GT MAE en septembre 2012).

A noter que des conditions générales spécifiques à l'aide humanitaire et la stratégie Aide humanitaire sont en cours de finalisation et seront soumises aux ONG prochainement pour commentaires.

4. Préparation des Assises de la Coopération au développement

La réception aura lieu le soir du 10 septembre à l'Agora de l'Abbaye Neumünster. La suite des Assises se déroulera au Centre de conférence Kirchberg.

Le 11 septembre sera consacré à deux tables-rondes sur l'après-2015, dont la modération sera assurée par un collaborateur du MAE, voire de son agence d'exécution Lux-Development. La matinée sera ouverte par un keynote speech de M. Piebalgs, Commissaire européen au

développement et membre du Groupe de personnalités de haut niveau chargé de rédiger pour le SGNU un rapport sur l'après-2015. Ce rapport a été remis fin mai. La table-ronde de l'après-midi se focalisera sur le développement durable et bénéficiera de la participation du Ministre délégué du Développement durable et des Infrastructures, M. Marco Schank.

La matinée du 12 septembre sera organisée par les ONG, qui au moment du groupe de travail ne disposaient pas encore d'un programme précis pour cette session. Une idée était de se concentrer sur la complémentarité des différents acteurs du développement. Le Cercle communiquera plus de détails au MAE dès que possible.

En réponse à la recommandation du CAD pour une meilleure coordination entre les acteurs de la Coopération luxembourgeoise, des rencontres entre ONG et bureaux de la Coopération luxembourgeoise / Ambassades des pays partenaires sont prévues. La date et l'heure pour ces rencontres en marge des Assises restent à fixer.

5. 2015 – présidence luxembourgeoise de l'Union européenne / année européenne du développement

Le Ministère informe les ONG que les priorités de la présidence luxembourgeoise de l'UE en 2015 ne sont pas encore définies, mais que la présidence tripartite (Italie, Lettonie, Luxembourg) a entamé des discussions préliminaires. Dans le domaine du développement, l'après-2015 s'impose comme sujet et a priori, il est aussi prévu de tenir une réunion informelle des ministres de la Coopération au développement au cours de la présidence luxembourgeoise. Des thématiques restent à identifier dans le domaine de l'aide humanitaire (avec le CODEV et du groupe ACP, le COHAFA sera également présidé par le Luxembourg, alors que tous les groupes relevant de la politique étrangère seront présidés par le service européen d'action extérieure). L'avenir de l'accord de Cotonou sera éventuellement un autre sujet qu'il faudra traiter.

Le Cercle informe le Ministère qu'il aura lui aussi certaines obligations dans ce cadre, dont il a déjà brièvement discuté avec la plateforme européenne CONCORD.

En ce qui concerne l'année européenne du développement, dont Monsieur Charles Goerens sera le rapporteur au parlement européen, la question de l'implication de la société civile se pose. DG DEVCO a avancé l'idée de cellules de coordination nationales (ONG, MAE, parlementaires, agence d'exécution) et des financements européens seront disponibles pour la participation de la société civile à l'année européenne du développement. Il est retenu que le Cercle se concertera avec les Lettons, qui assureront la présidence de l'UE pendant la première moitié de l'année européenne du développement. Le Cercle songe aussi à renforcer ses ressources humaines pour assurer ses obligations lors de la présidence luxembourgeoise de l'UE et l'année européenne du développement.

Le Ministère est prêt, dans les limites financières qui s'imposent, à soutenir le Cercle. Il rappelle toutefois dans ce contexte le mot d'ordre du gouvernement qui est de limiter les coûts de la présidence 2015 à la moitié de ceux de la présidence 2005 (dans le domaine du développement, pas plus que deux personnes supplémentaires (une à la RP Ue et une à la Dir5) sont prévues pour assurer le travail additionnel). Le soutien du Ministère au Cercle ne pourra donc pas déroger à la règle.

6. Divers

- Les dates du 20 septembre et du 25 octobre 2013 (à 14h30 à chaque fois) sont retenues pour les prochains groupes de travail. Le 13 décembre 2013 pourra être prévu provisoirement en cas de besoin pour finaliser la révision des conditions générales, à l'issue du comité interministériel pour la coopération au développement, auquel participeront aussi les ONG et qui aura lieu à 10h.
- Le Ministère rappelle les obligations des ONG en matière d'audit, telles que définies par le règlement grand-ducal du 7 août 2013. Un courrier à ce propos a été envoyé à l'ensemble des ONG concernées le 5 juin 2013.
- Par ailleurs un dernier rappel sera prochainement envoyé à 5 ONG n'ayant pas encore rempli les conditions pour le renouvellement de leur agrément. A partir de ce rappel, les ONG concernées disposent de deux mois pour régulariser leur situation, faute de quoi elles seront rayées des listes des ONG agréées..
- La prochaine formation du BAT sur les partenariats aura lieu le 2 et 3 juillet. Convaincu de l'utilité de cette formation, le Ministère encourage les ONG d'y participer.

La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONGD aura lieu le 20 septembre 2013 à 14h30 dans les locaux du MAE.